



Délibération 64-10

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNI LE 25 novembre 2010

Collège KERZOUAR
BP 50082
SAINT-RENAN
0290086L

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame GOVART, principal, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 12 novembre 2010, conformément aux dispositions du Code de l'Education et notamment du livre IV.

A l'ouverture de la séance, 21 membres étaient présents sur les 24 composant le conseil, le quorum est atteint. La commission permanente ayant été consultée (éventuellement).

Téléphone
02 98 84 23 11

Télécopie
02 98 84 18 93

Mél.
e.0290086l@ac-rennes.fr

Objet de la délibération : critères d'attribution des fonds sociaux.

Exposé de la délibération : le barème joint en annexe fixe les modalités d'attribution des aides aux élèves suite à l'examen par la commission d'attribution.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre :

Blancs/nuls :

Abstention :

adresse

Site internet
<http://pharouest.ac-es.fr/e0290086l/afaccuei.html>

Pour extrait conforme,
Le Président du conseil d'administration,
GOVART Béatrice, Principal

Enregistrement par l'autorité de contrôle